

Contrats de croissance à l'export

100 entreprises bénéficieront de 145 MDH

● Elles doivent réaliser un chiffre d'affaires additionnel à l'export de 1,6 MMDH. 15 conventions d'appui aux consortiums d'exportations constitués en 2014.

Et de deux pour les contrats de croissance à l'export. Mercredi soir à Rabat, elles étaient une centaine d'entreprises à participer à la cérémonie de signatures des contrats au titre de l'année 2014. C'est représentatif de cette dynamique à l'export que le programme a insufflé dans plusieurs secteurs d'activités. Une dynamique lancée le 30

septembre 2011 grâce à une convention signée entre les ministères du Commerce extérieur et de l'Économie et des finances, le CMPE et la CGEM. Pour cette seconde édition, le nombre des entreprises retenues par le comité d'évaluation et d'attribution est de 100 (sur 149 demandes) contre 74 durant l'édition précédente. Il s'agit de 80 entreprises émergentes et de

20 confirmées qui bénéficieront d'une aide financière d'environ 145 MDH, dont 58 MDH versés dès la signature des contrats. Presque 50 MDH de plus par rapport à l'édition 2013. Grâce à ces contrats, les entreprises choisies vont pouvoir réaliser un chiffre d'affaires additionnel à l'export de 1,6 MMDH contre 1 MMDH durant l'édition précédente. C'est montrer que le concept est en train de gagner en maturité et en volume. Preuve que la motivation financière donne des résultats dans la mesure où elle allège le coût pour plusieurs entreprises, surtout celles émergentes. Par ailleurs, les entreprises retenues représentent plusieurs secteurs notamment l'agroalimentaire, les produits de la mer, le textile, la métallurgie, les technologies de l'information et de communication, le cuir, l'offshoring, l'automobile, l'électrique, l'électronique, le pharmaceutique, etc. Elles relèvent aussi de différentes villes dont Tanger, Rabat, Mohammédia, Agadir, Laâyoune, Dakhla, Guercif, Casablanca et Fès. Quid des critères de choix de ces entreprises ? Elles doivent avoir un minimum de deux années d'activité, avoir un chiffre d'affaires à l'export inférieur

à 500 MDH et une situation régulière vis-à-vis du fisc, de la CNSS et de l'AMO. Le ministre chargé du Commerce extérieur a procédé durant la même journée de mercredi à la signature de 45 conventions d'appui aux consortiums d'exportations constitués en 2014. Mohamed Abbou a expliqué que ces conventions constituent «le couronnement de deux années d'efforts et de travail afin de faire aboutir 15 consortiums d'exportation fédérant 79 entreprises exportatrices et/ou potentiellement exportatrices». Elles réalisent un chiffre d'affaires global à l'export de 755 MDH et vont pouvoir bénéficier d'une enveloppe budgétaire de 32 MDH durant leur phase de structuration et

Presque 50 MDH d'aide financière de plus par rapport à l'édition 2013.

de lancement, de développement et de consolidation. Il faut dire que ce genre d'événements crée avec le temps des liens et permet d'instaurer des réseaux et des chaînes de valeurs entre entreprises exportatrices. L'on remarque à juste titre que plusieurs de ces entreprises qui participent aux voyages de prospection en Afrique et ailleurs, présentes dans les différents programmes d'appui. Une expertise marocaine et une connaissance des marchés se construisent au fil du temps.

PAR MOSTAFA BENTAK
m.bentak@leseco.ma

Éléments phares de la stratégie nationale

Plantons le décor. Le 30 septembre 2011 et dans le sillage de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour le développement et la promotion des exportations, six conventions ont été signées dans le but de concrétiser six programmes visant à booster l'export. Il s'agit en premier lieu du renforcement de l'offre exportable par un programme d'appui visant la création de 55 consortiums d'exportation. Il est aussi question de l'internationalisation des salons organisés au Maroc, notamment dans les secteurs de l'automobile, de l'électricité, de l'offshoring et des produits pharmaceutiques. Il y a également l'appui à la certification des petits et moyens producteurs agricoles pour faire face aux problèmes d'accès au marché. S'y ajoutent la formation et le développement des compétences marocaines dans le domaine du commerce international. Sans omettre, l'audit à l'export au profit de 1.000 PME ainsi que l'accompagnement de 274 entreprises par des contrats de croissance à l'export.